

**DECISION SUR LE CONFLIT ENTRE
ETHIOPIE ET ERYTHREE**

La Conférence :

1. **SE FELICITE** de l'Accord sur la cessation des hostilités signé à Alger le 18 juin 2000 par le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Ethiopie et le Gouvernement de l'Etat d'Erythrée ;
2. **REND HOMMAGE** au Président Abdelaziz Bouteflika, Président sortant de l'OUA et au Secrétaire général de l'OUA pour les efforts soutenus qu'ils ont déployés pour promouvoir un règlement pacifique du conflit entre l'Ethiopie et l'Erythrée ;
3. **EXPRIME** son appréciation à l'ONU, à l'Union européenne, aux Etats- Unis d'Amérique et aux autres membres de la communauté internationale pour le soutien qu'ils continuent d'apporter aux efforts de l'OUA ;
4. **ENCOURAGE** les deux parties à poursuivre les négociations, sous les auspices de l'OUA, afin d'aboutir à une paix durable et définitive ;
5. **DEMANDE** au Conseil de sécurité de l'ONU de prendre les dispositions nécessaires pour le déploiement rapide de la Mission de Maintien de la Paix prévue dans l'Accord sur la cessation des hostilités ;
6. **DEMANDE** aux Etats membres de continuer à apporter leur soutien et assistance aux efforts de l'OUA, en particulier pour lui permettre d'assumer ses responsabilités dans la mise en œuvre de l'Accord sur la Cessation des hostilités ;
7. **DEMANDE EXPRESSEMENT** au Président Abdelaziz Bouteflika de bien vouloir poursuivre son action en vue de parvenir à un règlement pacifique et durable du conflit entre les deux pays frères.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2000-06-18

Decisions sur le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée

OAU

OAU

<http://archives.au.int/handle/123456789/2547>

Downloaded from African Union Common Repository